

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 23 MAI 2023 À 18H30

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
19 mai 2023

PRESENTS :

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Pearl
HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,
Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre QUIBEL, Franck DUMARTIN,
Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO,
Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre
MAZZON, conseillers municipaux.

Et de la publication en ligne
le :

Le Maire,

ABSENTS REPRESENTES :

Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel JOLIVET
Vanessa BACHELLON donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Marine SAAD donne procuration à Pearl HIPPOLYTE
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Franck DUMARTIN

DÉLIBÉRATION N° 034 05 2023 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire.

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Convention:

- Décision n°2023-028 : Convention d'objectifs avec l'association Paroles et Musique - rectification
- Décision n°2023-039 : Convention de mise à disposition de composteurs par Bordeaux Métropole.

Conventions de prêt :

- Décision n°2023-029 : Prêt de la salle G. Casanova le 21 mai 2023.
- Décision n°2023-030 : Prêt de l'Espace des 2 Rives le 09 novembre 2023.
- Décision n°2023-031 : Prêt de la salle G. Casanova le 10 juin 2023.
- Décision n°2023-032 : Prêt de la salle G. Casanova les 24 et 25 juin 2023.
- Décision n°2023-033 : Prêt de la salle G. Casanova le 04 novembre 2023.
- Décision n°2023-034 : Prêt de la salle G. Casanova les 16 et 17 septembre 2023.
- Décision n°2023-035 : Prêt de la salle G. Casanova le 09 août 2023.
- Décision n°2023-036 : Prêt de la salle G. Casanova le 05 août 2023.

Indemnisation suite à sinistres :

- Décision n°2023-037 : Prise en charge financière à hauteur de 192,63 € – sinistre sur véhicule – impact sur pare-brise lié à l'utilisation d'un rotofil.
- Décision n°2023-038 : Prise en charge financière à hauteur de 1 298 € – sinistre sur habitation – canalisation d'évacuation des eaux usées endommagée par les racines d'un arbre planté sur le domaine public.

Subventions :

Décision n°2023-040 : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 23 mai 2023

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

